

Lieux Accueil Enfants Parents Itinérants

Le Règlement Intérieur

Préambule

Les ateliers d'éveil éducatifs itinérants

Ils sont proposés aux familles ayant de jeunes enfants âgés de 0 à 3 ans.
C'est un service d'accueil qui a pour mission d'accompagner les parents et assistantes maternelles dans leurs fonctions d'éducation, de favoriser l'éveil et la socialisation des enfants. Ils offrent un espace de parole, de rencontre et d'échanges dans une perspective de prévention des troubles de la relation enfants parents en dehors de toute visée thérapeutique.

Le porteur de projet

La MJC des cantons d'Availles Limouzine et de l'Isle Jourdain.

Les partenaires

Les communes du Vigeant, Mauprévoir, L'Isle Jourdain, Availles-Limouzine, Adriers,
Les associations ; le Relais des Bambins, l'association de parents d'élèves d'Availles-Limouzine et les Lapins câlins,
Les partenaires sociaux ; la C.A.F et la M.S.A.

Le contrat enfance

Les ateliers d'éveil sont régis par une convention Lieu d'accueil enfants parents (L.A.E.P.) signée avec la MJC, la caisse d'allocation familiale et la Mutualité sociale agricole de la Vienne.

Actualités et programme des LAEP
www.mjc-islejourdain-availles.fr



Communes d'Adriers
Availles limouzine, Queaux,
L'Isle Jourdain, Moussac



Fonctionnement

Jours

Les jours et le contenu des ateliers sont fixés en concertation entre la MJC (représentée par l'animatrice) et le relais local (le bureau de l'association, un accueillant délégué par la commune ou un bénévole)

Un programme au trimestre est diffusé un mois avant les ateliers.

La fréquence des rencontres est d'une fois et demie par mois de septembre à juin.

Il n'y a pas d'atelier pendant les vacances scolaires.

Horaires

Les lieux d'accueil sont ouverts de 9h45 à 11h30.

Lieux d'accueil

Ci-après leurs adresses :

- Adriers - la maisonnée - association « les Lapins câlins »
- Vigeant - Salle des pradelles, à côté de la mairie - association MJC
- Availles Limouzine, Salle Multi activités à coté de l'école
- L'Isle Jourdain, allée de la vienne - association Le Relais des Bambins
- Moussac-salle multi activités près de la bibliothèque
- Queaux-salle de bibliothèque

Capacité d'accueil

En générale le nombre est limité à 12 adultes et 12 enfants, et ceci afin d'assurer un accueil de qualité. Au-delà de cet effectif un système de réservation sera mis en place avec liste d'attente, ces derniers seront prioritaires pour la séance suivante. Dans tous les cas les personnes résidents sur la commune sont prioritaires.

La MJC se réserve le droit d'annuler la séance s'il y a moins de 2 enfants.

Public concerné

Les ateliers sont réservés en priorité à toutes les familles ou assistantes maternelles accompagnées d'un enfant âgé de 0 à 3 ans non scolarisé.

Un adulte reste obligatoirement avec l'enfant toute la durée de l'atelier.

Adhésion

Le participant paye l'adhésion à l'association inscrite pour les LAEP (Lieux d'Accueil Enfants Parents) sur la commune de son lieu de résidence. S'il n'y en a pas, c'est l'association de la commune la plus proche.

Cette adhésion permet à l'intéressé de participer à n'importe quel atelier des 4 communes proposant des LAEP. Certaines associations demandent une participation de 1€ par séance, aucun participant n'est exempt.

Respect et confidentialité

Tous les participants aux ateliers ont une obligation de discrétion pour tous les faits, informations ou autres dont ils auront connaissance lors des ateliers.

Droit à l'image

Des photos et vidéos peuvent être prises lors des ateliers, la MJC se réserve le droit d'utiliser ces images sur tous supports pour illustrer des documents d'information ou exposition.

La presse peut être invitée et amenée à prendre des photos pour leurs articles de presse.

Obligation et rôle des participants

L'animatrice petite enfance de la MJC:

Elle est garante du projet éducatif et pédagogique en accord avec les différents partenaires.

L'animatrice met en place un projet d'animation. Pour chaque atelier, elle apporte le matériel nécessaire, et organise les activités éducatives et pédagogiques pour les enfants.

L'animatrice veille à l'application du règlement intérieur.

En cas d'absence de l'animatrice, la MJC avertit la mairie et l'accueillante afin qu'ensemble ils préviennent les participants.

L'accueillante du relais local:

Elle est l'interlocutrice principale entre l'animatrice, les parents et assistantes maternelles et la mairie. Elle est bénévole et a pour mission :

- ❖ d'ouvrir le lieu d'accueil.
- ❖ veiller à la propreté des lieux et à la mise en marche du chauffage.
- ❖ de prévoir le matériel pour la collation et son réapprovisionnement.
- ❖ de diffuser l'information (diffusion du programme, annulation...)

Il est conseillé de nommer un suppléant pour aider à assurer cette mission.

La présence de ces deux personnes aux séances (bénévole et professionnel) formés à l'écoute ou inscrits dans une formation est nécessaire.

Les parents et assistantes maternelles :

Les parents et assistantes maternelles aident l'animatrice à installer et à ranger le matériel utilisé pour l'atelier.

Ils aident l'accueillante à rendre les lieux propres.

Les adultes participent aux ateliers avec l'enfant pendant toute la durée de la séance. Chaque adulte est responsable juridiquement de son enfant ainsi que de sa sécurité physique et morale.

Chaque adulte apporte son nécessaire de change pour son enfant (biberon, couches...) une tenue de rechange et éventuellement un tablier pour les activités salissantes sont conseillés.

Information sanitaire

Lorsque l'enfant est souffrant, il est conseillé de rester à la maison.

L'animatrice est diplômée d'un brevet de secourisme.

Chaque lieu d'accueil ainsi que l'animatrice disposent de sa propre trousse à pharmacie. Pour les soins complémentaires l'adulte qui accompagne l'enfant est responsable.

Accueil d'enfant atteint d'un handicap

Cet accueil est possible. Il s'effectuera après une séance de réflexion avec l'animatrice.

Déroulement des ateliers d'éveil éducatifs itinérants.

L'accueil (environ 15 minutes)

Permet d'accueillir et de faire connaissance avec chaque enfant accompagné de son parent ou de son assistante maternelle.

Les ateliers (environ 30 minutes)

Ils doivent permettre aux familles de partager des moments de jeux, d'apprentissage avec d'autres enfants. Tout le monde est invité à participer.

Les ateliers sont conçus grâce au projet d'animation présenté en début d'année.

Temps de convivialité (environ 30 minutes)

C'est le moment d'éveil au goût pour les enfants. Les enfants sont invités à rester à table pendant le temps de la collation. Lorsque les enfants ont terminé, ils peuvent aller jouer (temps d'autonomie).

Pendant ce temps, les adultes peuvent à leur tour prendre une collation afin d'échanger, partager leur quotidien...

Rangement

Tout le monde participe au rangement.

Temps du chant et des comptines (environ 15 minutes)

Chaque fin de séance est marquée par un petit temps de rassemblement autour des chants et comptines. Tous les enfants et adultes doivent s'asseoir ensemble le temps de la séance.

Fin des ateliers

Temps de l'au revoir pour les enfants.

Rangement par tous les participants.

Application du règlement intérieur

Le règlement intérieur sera affiché dans les locaux des lieux d'accueil. En cas d'impossibilité d'affichage, il sera rangé dans un classeur spécialement réservé à cet effet au vu et à la disposition de tous.

Ce règlement intérieur a pour objectif de mieux faire connaître la spécificité du fonctionnement des ateliers d'éveil éducatifs itinérants.

Il a été élaboré en concertation avec les élus locaux et les partenaires et est révisable chaque année en fonction des bilans de fonctionnement.

Toute personne qui participe à l'atelier en accepte le règlement intérieur. Son non respect peut amener les responsables de la MJC et le relais local à exclure temporairement ou définitivement un parent ou une assistante maternelle.

Fait à la MJC à l'Isle Jourdain, le 08 janvier 09, mis à jour le 30 mai 2011